



IMO-OMI



UNEP-PNUE

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)**

**CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**



9^{ème} Réunion des Correspondants du Centre
Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence
contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.30/9
23 mars 2009

Malte, 21-24 avril 2009

Original: anglais

Point 9 de l'ordre du jour

**MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PARTENARIAT GLOBALAST
DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE**

Soumis par le Secrétariat

Introduction

1. Les espèces envahissantes marines comptent parmi les quatre grandes menaces qui planent sur les océans. L'introduction d'espèces envahissantes marines par les eaux de ballast des navires est largement le résultat d'une forte augmentation du trafic et des échanges au cours de ces dernières décennies ; mais contrairement à d'autres formes de pollution marine, comme les déversements d'hydrocarbures face auxquels des actions sont possibles et dont l'environnement peut, à terme, se remettre, l'impact des espèces envahissantes marines est le plus souvent irréversible, avec de graves conséquences en termes écologiques, économiques et de santé humaine à l'échelle de la planète.

2. La problématique des organismes aquatiques nocifs dans les eaux de ballast des navires a pour la première fois été portée à l'attention de l'Organisation maritime internationale (OMI) en 1988. Suite à cela, le Comité de la protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI a développé et adopté différentes directives en 1991, 1993 et 1997.

3. À partir de 1999, les actions entreprises par le MEPC pour prévenir les effets potentiellement dévastateurs de la prolifération des organismes aquatiques nocifs se sont concentrées sur la préparation d'un instrument juridique contraignant qui a abouti à l'adoption, en février 2004, de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et des sédiments des navires (Convention BWM). Le Comité MEPC de l'OMI a également adopté un ensemble de quatorze directives relatives à la mise en œuvre de la convention.

4. Par ailleurs, afin d'aider les pays à bien comprendre cette problématique et à contrôler la situation, l'OMI a mis en œuvre, avec le concours du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme mondial de gestion des eaux de ballast (GloBallast) et offert une expertise et un soutien technique étendus pour sa mise en œuvre dans six pays pilotes entre 2000 et 2004.

5. Face au succès du Programme GloBallast, l'OMI s'est de nouveau associée au FEM, au PNUD, aux Gouvernements des membres de l'OMI et à l'industrie maritime pour aller plus loin et mieux aider les pays à apporter une réponse au problème des eaux de ballast en mettant en œuvre le projet baptisé « *Partenariat pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nocifs via les eaux de ballast des navires* », plus simplement appelé Partenariat GloBallast.

6. Treize pays, situés dans six régions classées en priorité absolue (les Caraïbes, la Méditerranée, la côte Pacifique de l'Amérique du Sud, la mer Rouge et le Golfe d'Aden, et la côte Ouest de l'Afrique), ont accepté de jouer un rôle de partenaires leaders dans ces efforts, en se concentrant tout particulièrement sur les adaptations juridiques, stratégiques et institutionnelles.

Le projet de Partenariat GloBallast de l'OMI et le Plan d'Action pour la Méditerranée du PNUE

7. Lors de la préparation de la proposition du projet (2005-2007), l'OMI a établi des contacts avec le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE, et en particulier avec les deux Centres compétents du PAM, à savoir le REMPEC et le Centre d'Activités Régional pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) dans la perspective d'inclure la région Méditerranée dans les régions prioritaires devant être couvertes par le projet.

8. À cet égard, la 14^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes de la convention de Barcelone (Portoroz (Slovénie), 8-11 novembre 2005) au cours de laquelle l'OMI a présenté cette initiative, a donné lieu à des discussions entre les représentants de l'OMI, du REMPEC et du CAR/ASP au sujet de la coordination des activités du projet dans le bassin méditerranéen. Ces discussions se sont poursuivies durant l'Atelier sur les Espèces allogènes invasives (EAI) de la Méditerranée organisé par le CAR/ASP les 6 et 7 décembre 2005 à Rome, en Italie. Par ailleurs, le REMPEC et le CAR/ASP ont pris part à la « réunion du Groupe d'Etude Global Project Task Force sur le projet PDF-B du Partenariat GloBallast » organisée à Londres, au Royaume-Uni, les 6 et 7 juillet 2006, pour poser les bases de conception du projet et mettre en place des activités.

9. L'Unité de coordination du PAM (MEDU) a également apporté son concours au projet, notamment en appelant les Parties contractantes à soutenir le projet et en s'associant, au cours d'événements organisés en parallèle des 14^{ème} (novembre 2005) et 15^{ème} (janvier 2008) réunions des Parties contractantes, aux efforts de l'OMI pour promouvoir le projet et ses avantages pour la région.

10. La proposition de projet, qui finalement couvrait la région Méditerranéenne, a été validée par le Conseil du FEM le 31 août 2007, avec effet à compter du 1er octobre 2007. Le dernier trimestre de l'année 2007 a été dédié à la mise en place de l'Unité de coordination du projet (UCP) au siège de l'OMI.

11. Le REMPEC a été désigné par l'OMI, agence de mise en œuvre du projet, comme l'Organisation régionale coordonnatrice (ORC) pour la Méditerranée, au regard à la fois des attributions du Centre et de l'engagement de co-financement que le REMPEC avait pris lors de la phase préparatoire. Il a été convenu que le REMPEC serait chargé de la coordination de la mise en œuvre du projet de Partenariat GloBallast en collaboration avec le CAR/ASP, dont le domaine d'activité est étroitement lié à la problématique des espèces envahissantes et qui s'est également engagé à soutenir financièrement certaines des activités du projet.

Le projet de Partenariat GloBallast dans la région de la Méditerranée et dans les pays bénéficiaires

12. En janvier 2008, le REMPEC a entamé, dans la région de la Méditerranée, la mise en œuvre du projet de Partenariat GloBallast d'une durée de cinq ans (2008-2012).

13. Ce projet est destiné aux pays subventionnés par le FEM et qui acceptent d'endosser le rôle de Pays Partenaire Leader (PPL) ou de Pays Partenaire (PP) du projet. Deux États côtiers méditerranéens, à savoir la Croatie et la Turquie, ont été identifiés comme PPL de la région méditerranéenne, du fait de la maturité de leur politique de gestion des eaux de ballast des navires.

14. Six États côtiers méditerranéens subventionnés par le FEM, à savoir l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Libye, le Monténégro et la Syrie, ont été identifiés comme PP. Bien qu'étant un Pays Partenaire Leader de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden (PERSGA), l'Égypte devrait également superviser et prendre part aux activités dans la région méditerranéenne.

Correspondants GloBallast nationaux

15. Peu après le début du projet, toutes les Parties contractantes de la convention de Barcelone ont été invitées par le REMPEC à nommer un Correspondant national pour le projet de Partenariat GloBallast. Le Correspondant national est chargé d'effectuer le suivi minutieux de la mise en œuvre du Partenariat, de contribuer aux efforts régionaux et nationaux de gestion des eaux de ballast de

navires, ainsi que de siéger au Groupe d'Etude régional GloBallast (GloBallast Regional Task Force), en qualité de représentant de son Gouvernement.

Dimension nationale du projet et attentes vis-à-vis des Pays Partenaires Leaders (PPL)

16. Les Pays Partenaires Leaders (PPL) doivent créer un Groupe d'Etude réunissant les parties prenantes au niveau national. Ce Groupe se réunit chaque année dans le but d'effectuer un suivi des activités menées au niveau national dans le cadre du Partenariat GloBallast, ainsi que de stimuler l'effort de réforme juridique et stratégique et le renforcement des capacités institutionnelles.

17. De plus, les PPL devront évaluer rapidement quels sont leurs principaux problèmes de gestion des eaux de ballast, leurs priorités absolues et leurs plans de réforme. Ils devront également mener une évaluation au niveau national des effets économiques et des coûts d'intervention liés au transfert d'espèces envahissantes par les eaux de ballast des navires.

18. À la fin du projet, chaque PPL doit mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des eaux de ballast, après avoir mené à bien les réformes législatives nécessaires pour se conformer à la convention BWM de 2004 pour la gestion des eaux de ballast, et avoir perfectionné son système de contrôle et d'application de la conformité.

19. Afin de faciliter l'émergence d'initiatives et de réformes similaires dans les autres pays Partenaires, les activités entreprises et les résultats obtenus au niveau national par les PPL doivent être partagés avec ceux-ci au cours des réunions du Groupe d'Etude régional.

Activités régionales du projet

20. Le projet de Partenariat GloBallast appelle à l'établissement de Groupes d'Etude régionaux dans chaque région couverte afin de servir d'instrument permettant de stimuler l'intérêt des Pays Partenaires et leur participation au Partenariat GloBallast, mais aussi de faciliter le développement de stratégies régionales visant à réduire le transfert des organismes aquatiques nocifs et pathogènes. Le projet comporte également un volet important dédié au renforcement des capacités nationales visant à promouvoir la convention BWM de 2004 et à assister les pays partenaires lors de sa mise en œuvre et de son application.

21. Le REMPEC, en collaboration avec le CAR/ASP, coordonnera et facilitera l'organisation de six formations et ateliers et de trois réunions des Groupes d'Etude régionaux dans le cadre du projet de Partenariat GloBallast. Ces événements devraient être organisés dans les Pays Partenaires Leaders de la région méditerranéenne (la Croatie et la Turquie).

22. Toutes les Parties contractantes de la convention de Barcelone sont invitées à participer aux activités de renforcement des capacités, notamment aux ateliers et formations organisés dans le cadre du Partenariat GloBallast. Cependant, seule la participation des Pays Partenaires aux ateliers et formations est financée par le projet.

23. Pour ce qui est des réunions du Groupe d'Etude régional, la participation de toutes les Parties contractantes de la convention de Barcelone sera financée par le REMPEC et le CAR/ASP (en partie par le budget du FEM/Partenariat GloBallast, et en partie par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée du PAM), ceci afin de s'assurer que les débats sur une stratégie régionale de gestion des eaux de ballast de navires dans la région méditerranéenne impliquent toutes les Parties contractantes.

24. Une description des activités prévues dans le cadre du Partenariat GloBallast est proposée dans le Plan d'exécution du projet - Région de la Méditerranée, inclus dans le document REMPEC/WG./INF.7.

Activités régionales de renforcement des capacités mises en œuvre en 2008

- **Cours général sur la gestion des eaux de ballast**

25. Un cours général sur la gestion des eaux de ballast, organisé par le REMPEC à Alexandrie, en Égypte, du 14 au 17 avril 2008, avec la collaboration de l'Académie Arabe des Sciences, des Technologies et des Transports Maritimes (AASTMT) d'Alexandrie, a donné le coup d'envoi des activités du projet Partenariat GloBallast dans la région méditerranéenne.

26. Ce cours, financé par le Partenariat GloBallast par le biais du Programme de coopération technique de l'OMI, ciblait des personnels présentant différents niveaux de compétences, de connaissances et d'expérience en matière de gestion des eaux de ballast. L'objectif de ce cours était d'offrir à tous les participants des informations de base communes sur la convention BWM pour leur permettre de prendre les bonnes décisions, dans leurs rôles respectifs, afin de favoriser une mise en application cohérente et uniforme de cette convention.

27. Il s'agissait également de développer les capacités nécessaires au sein des États en « formant les formateurs » afin qu'ils puissent à leur tour organiser et dispenser des cours généraux sur la gestion des eaux de ballast à l'échelle nationale, initiant ainsi un effet « boule de neige ».

28. Avant la fin du cours, les participants ont adopté une série de recommandations qu'ils ont adressée au Groupe d'Etude de la région méditerranéenne appelant en particulier à une évaluation des risques dans la région Méditerranée.

29. Ce cours a été suivi par des représentants de l'Albanie, de l'Algérie, de la Croatie, de l'Égypte, de la Libye, du Monténégro, du Maroc, de la Syrie, de la Tunisie et de la Turquie. Le rapport rédigé à l'issue de ce cours a été distribué aux participants et est également disponible sur le site Internet du Centre.

- **Cours de formation régional sur les Études de référence biologiques portuaires**

30. Le cours de formation régional sur les Études de référence biologiques portuaires, deuxième activité de renforcement des capacités mise en œuvre en 2008, a été organisé par le REMPEC en collaboration avec le Sous-Secrétariat pour les Affaires Maritimes de la République de Turquie dans les locaux du Conseil de la Recherche Scientifique et Technologique de Turquie (TÜBITAK) du Centre de Recherche de Marmara (MRC).

31. Le cours de formation, financé principalement par le projet SAFEMED¹, s'est déroulé sur une durée de quatre jours et comprenait des conférences ainsi qu'une session de formation sur le terrain. Le cours a été dispensé par deux experts de l'Institut national de recherche sur l'eau et l'atmosphère (NIWA) de Nouvelle-Zélande.

32. Outre des présentations de cas, les parties théoriques du cours ont abordé tous les aspects des études portuaires, de la planification et du financement à l'établissement du rapport final en passant par la taxonomie et la conservation des échantillons, offrant ainsi aux participants les connaissances nécessaires pour planifier une étude de leur propre port.

33. Des activités pratiques sur les techniques de prélèvement d'échantillons ont également eu lieu au terminal de Yenikoy situé dans la baie d'Izmit, donnant ainsi la possibilité à tous les participants d'observer les activités de prélèvement des échantillons et d'y prendre part. Une équipe de six plongeurs s'est chargée du prélèvement des échantillons qui ont ensuite été amenés dans le laboratoire marin de TÜBITAK pour y être répertoriés et analysés.

34. Un total de trente-huit représentants provenant de quatorze pays méditerranéens a participé au cours de formation. Le rapport rédigé à l'issue de ce cours a été distribué aux participants et est également disponible sur les sites Internet du REMPEC et du projet SAFEMED.

Développement d'une stratégie régionale de gestion des eaux de ballast de navires dans la région méditerranéenne

35. La question du développement, dans la région méditerranéenne, d'une Stratégie visant à réduire le transfert des organismes aquatiques nocifs et pathogènes par le biais des eaux de ballast et des sédiments de navires a fait l'objet d'une discussion lors de la première réunion du Groupe d'Etude régional GloBallast qui a décidé de créer formellement un Groupe d'Etude régional dédié à cette question, également chargé de promouvoir la mise en œuvre de la convention BWM de 2004.

36. La réunion, qui était organisée par le REMPEC en collaboration avec le CAR/ASP et le Ministère de la Mer, des Transports et des Infrastructures croate, s'est déroulée les 11 et 12 septembre 2008 à Dubrovnik, en Croatie.

¹ Projet régional financé par le Fonds MEDA de l'U.E. « Coopération Euro-méditerranéenne sur la Sécurité Maritime et la Prévention de la Pollution provenant des Navires – SAFEMED » (MED 2005/109-573).

37. Au cours de la réunion, la création du Groupe d'Etude régional s'est officialisée et ses Termes de Référence établis. Les membres du Groupe d'Etude ont identifié les principes et éléments clés à prendre en considération lors du développement de la Stratégie et ont décidé du format le mieux adapté. Il a ainsi été décidé qu'un Plan d'Action, regroupant différentes dispositions opérationnelles, devait être élaboré dans le cadre de la Stratégie.

38. Par ailleurs, quatre Groupes thématiques (*Focus Groups*) ont été créés dans le but de cadrer le processus. Chacun d'entre eux est chargé, sous la direction d'un État côtier méditerranéen, d'aborder un sujet spécifique, à savoir l'évaluation des risques (Turquie), les aspects juridiques (Croatie), le renforcement des capacités (Chypre) et le suivi des politiques (Italie).

39. Il a été convenu que le Groupe d'Etude et les Groupes thématiques qui le composent travailleraient par correspondance et que cette initiative serait présentée pour validation lors de la réunion des Correspondants du REMPEC en 2009, avant soumission à la 16^{ème} réunion des Parties contractantes de la convention de Barcelone devant se tenir à Marrakech, au Maroc, en novembre 2009.

40. Dix-huit États côtiers méditerranéens et la Commission Européenne ont participé à la réunion. Le rapport rédigé à l'issue de la réunion a été distribué aux participants et mis à disposition sur le site Internet du REMPEC.

Contribution financière du REMPEC et du CAR/ASP au projet

41. La contribution en nature du REMPEC au projet (temps de travail du personnel d'assistance et des experts pour la mise en œuvre des activités du Partenariat GloBallast) représentait en 2008 un montant d'environ 64 256 dollars US. Le Centre a également financé sur ses fonds propres la participation à la première réunion du Groupe d'Etude régional des Parties contractantes de la convention de Barcelone non-subsventionnées par le FEM, ainsi que certaines dépenses liées à l'organisation des événements, comme les frais de déplacement des membres du REMPEC. Le Partenariat GloBallast a également bénéficié d'un apport financier supplémentaire de près de 53 500 dollars US par le biais du projet SAFEMED. La contribution totale du REMPEC au projet de Partenariat GloBallast pour 2008 est estimée à 184 182 dollars US.

42. Le projet a par ailleurs bénéficié d'un apport financier et en nature du CAR/ASP qui a cofinancé l'organisation de la première réunion du Groupe d'Etude régional et couvert les frais liés à l'intervention d'experts lors des formations. Le montant total de la contribution (financière et en nature) du CAR/ASP au projet pour l'année 2008 avoisine les 13 072 USD.

Activités régionales à venir

43. Pour la période 2010-2011, les activités régionales suivantes seront sous la responsabilité conjointe du REMPEC et du CAR/ASP dans le cadre du projet de Partenariat GloBallast:

- **Activité 1.1.4 (Groupe d'Etude régional) et Activité 2.4.2 (Atelier d'harmonisation régionale)**

Le REMPEC coordonnera l'organisation de la deuxième réunion du Groupe d'Etude régional (2010) au cours de laquelle doit être adopté le premier projet commun de stratégie régionale encadrant la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces invasives en Méditerranée. Cette réunion sera organisée parallèlement à un Atelier d'harmonisation régionale d'une journée au cours duquel les Parties contractantes échangeront leurs connaissances et leur expérience en vue d'une harmonisation régionale des réformes juridiques, stratégiques et institutionnelles.

- **Activité 2.5.2 (Cours de formation juridique sur la gestion des eaux de ballast)**

Le REMPEC coordonnera l'organisation d'un cours de formation de 3 jours portant sur les aspects juridiques de la gestion des eaux de ballast et maritime, avec pour but d'aider les Pays participants au projet GloBallast à familiariser leurs juristes d'État et experts à la problématique de la gestion des eaux de ballast, et à établir des cadres et contrôles réglementaires dans ce domaine.

- **Activité 2.7.2 (Atelier sur la conformité, la surveillance et l'application - CME)**

Le REMPEC coordonnera l'organisation d'un Atelier régional de trois jours sur la conformité, la surveillance et l'application (CME) destiné à guider les PPL et les PP dans les étapes de développement et de mise en œuvre de tels systèmes, en leur offrant toutes les connaissances pratiques utiles sur la gestion CME et l'élaboration d'une approche fondée sur les risques.

44. Le REMPEC a également inclus dans son programme pour la période 2010-2011 une activité d'évaluation des eaux de ballast dans la Méditerranée à partir de sa propre base de données du trafic maritime dans la région. Cette évaluation devrait fournir des informations détaillées sur les principaux ports et les principales routes concernés par cette problématique. Le budget limité du Centre ne peut malheureusement pas financer cette dernière activité mais le Centre va étudier la possibilité d'un partenariat avec un organisme scientifique d'État ou une entreprise privée pour réaliser cette étude.

La réunion des Correspondants est invitée à:

- **prendre note** des informations communiquées ainsi que des travaux réalisés par le Groupe d'Etude régional quant au développement d'une stratégie visant à réduire le transfert des organismes aquatiques nocifs et pathogènes par le biais des eaux de ballast et des sédiments de navires dans la région méditerranéenne,
- **soutenir** la mise en œuvre des activités devant être menées dans le cadre du projet de Partenariat GloBallast pour la période 2010-2011, ainsi que le développement de la Stratégie et de son Plan d'action,
- **demander** au Secrétariat de présenter les travaux du Groupe d'Etude régional lors de la prochaine réunion des Correspondants du PAM afin de recommander à la 16^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la convention de Barcelone d'approuver le développement d'une Stratégie visant à réduire le transfert des organismes aquatiques nocifs et pathogènes par le biais des eaux de ballast et des sédiments de navires dans la région méditerranéenne.